

SAINT-HONORE SECURITE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE

MeM
17 mars 2010



EDMOND DE ROTHSCHILD
INVESTMENT MANAGERS

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A. STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE SECURITE
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: G.I.E. SAINT-HONORE
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Monétaire euro.
- **Objectif de Gestion :**
L'objectif de gestion est d'obtenir une performance comparable à l'EONIA capitalisé.
- **Indicateur de référence :**
L'indicateur de référence est l'EONIA Capitalisé.
L'EONIA est l'Euro Overnight Index Average. Ce taux est publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux moyen de transaction à un jour d'un panel de 57 banques.
L'indice EONIA Capitalisé exprime la performance d'un placement au jour le jour et dont les intérêts sont réinvestis quotidiennement.
- **Stratégie d'investissement :**
Le FCP sera investi en titres de créances négociables (billets de trésorerie, certificats de dépôt, euro-commercial papers, bons du trésor et autres produits négociables) d'échéance inférieur à 3 mois, libellés en Euro et dont la notation court terme Standard&Poor's est au moins A1.
Le gérant pourra également avoir recours à des prises en pension de titres de créances négociables ou d'obligations émises par les états membres de la zone Euro.
En fonction de ses anticipations sur l'évolution des taux sur la partie 1-3 mois de la courbe des taux, le gérant se positionnera sur la partie de la courbe qui devrait lui permettre d'avoir la meilleure performance.
Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèce, dans la limite de 10% de l'actif net.
La fourchette de sensibilité du portefeuille du FCP est comprise entre 0 et 0,25.
- **Profil de risque :**
Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.
Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de taux :

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur du capital en cas de variation à la hausse de la courbe des taux. Le risque de taux porte sur les titres de créances et instruments du marché monétaire qui pourront représenter la totalité du portefeuille.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le FCP en utilisant des titres dont la notation est au minimum A1 pour Standard & Poor's ou équivalente chez les autres agences de notation indépendante, réduit en grande partie les risques de défaillance des émetteurs.

Risque de perte en capital :

L'O.P.C.V.M. ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement, aux investisseurs recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées très courtes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce F.C.P. dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce F.C.P. au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce F.C.P.

Durée de placement minimum recommandée : < 3 mois.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE
--

➤ **Frais et commissions :**- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts R	Parts C
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3 % TTC maximum	3 % TTC maximum
Commission de souscription acquise au F.C.P.		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au F.C.P.		Néant	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'O.P.C.V.M.	Assiette	Taux barème	
		Parts R	Parts C
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	0,25% TTC* maximum	0,50% TTC* maximum
Commission de surperformance (*)	Actif net du F.C.P.	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas optée pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'O.P.C.V.M. : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant.
- Directive Epargne : OPCVM pouvant être investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
--

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions, de rachats et de conversions sont centralisées tous les jours avant 11 heures 30 auprès de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en part et millièmes de part sur la base de la valeur liquidative du jour précédent.
- Valeur liquidative d'origine : Parts R : 100 000,00 € créées le 2 janvier 2007
Parts C : 1 000,00 € créées le 24 octobre 2007
- Montant minimum de souscription initiale : Parts R : 1 part
Parts C : millièmes de part
- Modalités de passage d'une catégorie de parts vers une autre : sous réserve d'en respecter les conditions d'accès, la décision du porteur de passer d'une catégorie de parts vers une autre catégorie de parts s'analyse en une opération :
 - dans un premier temps de vente d'une ou plusieurs parts détenues dans la catégorie d'origine ;
 - et dans un second temps de souscription d'une ou plusieurs parts de la catégorie nouvelle.

Par conséquent cette décision du porteur de parts pourra être de nature à générer une plus value de cession de valeurs mobilières soumise à imposition. Le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Pour les parts R : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des résultats.

Pour les parts C : capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.).

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end, jours fériés et jours de fermeture des marchés français) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum de souscription (en nombre de parts)	Souscripteurs concernés
Parts R	FR0010399782	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts C	FR0010532655	Capitalisation	Euro	Millième de part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 24 janvier 2003. Il a été créé le 21 mars 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 17 mars 2010

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

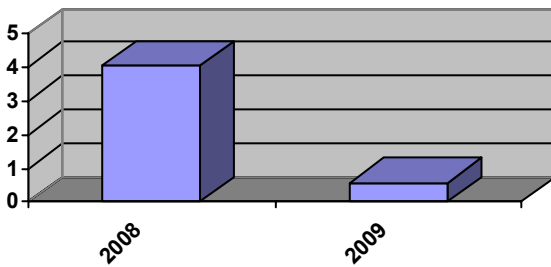
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion. Elle fera l'objet d'une attestation des commissaires aux comptes du F.C.P.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2009 - PARTS R –
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO**

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

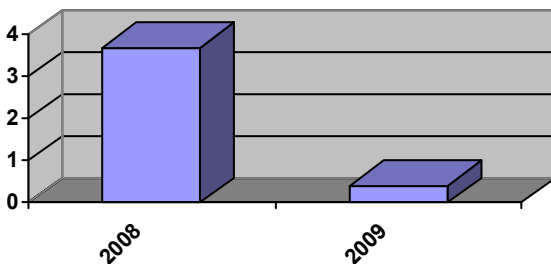
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M	0,58 %	-	-
EONIA Capitalisé	0,73 %	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2009 - PARTS C –
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO**

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M	0,39 %	-	-
EONIA Capitalisé	0,73 %	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 – PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	0,48%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		-
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,48%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 – PARTS R

Frais de fonctionnement et de gestion	0,25%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		-
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,25%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 – PARTS C ET R

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pensions livrées	100%
Titres de créance	0%
Obligations	0%